

FONCTION LINGE

WORKWEAR, UN ENTRETIEN DÉLICAT

Huit à dix millions de Français portent des tenues professionnelles. Des vêtements qui doivent être nettoyés régulièrement. Entre entretien ménager, pressing, loueur ou blanchisserie interne, quelle option choisir pour assurer la longévité et la fonctionnalité des tenues de travail ?

Pour encore de nombreuses PME, l'entretien des tenues de travail est confié au salarié. Contre une prime de salissures, celui-ci en assurera le lavage et le repassage chez lui. « Je déconseille fortement cette solution, bien qu'elle soit largement employée, indique Stéphane Coulon, dirigeant de Vetanova, consultant en vêtement professionnel. En effet, on ne maîtrise ni le nombre de lavages, ni la température, ni les détergents utilisés... il est alors difficile de tracer l'entretien du vêtement et de s'assurer que le nettoyage a été fait dans de bonnes conditions. C'est d'autant plus sensible pour les EPI qui, mal entretenus, peuvent perdre leurs propriétés protectives, mettant ainsi en danger le salarié. » L'autre question que soulève l'entretien ménager est le déplacement du risque. Le vêtement de travail a pour principale fonction de protéger des salissures qui peuvent être toxiques. Apporter ses vêtements qui, selon les métiers, ont été au contact de produits dangereux ou de germes pathogènes et les mettre dans la machine familiale fait prendre un risque aux

proches du salarié, et présente un risque pour l'environnement. Une habitude à bannir, aussi bien pour la santé et la sécurité des personnes que pour le respect de l'environnement.

Les pressings, des prestataires de proximité

« Si pour différentes raisons, reprend Stéphane Coulon, le vêtement professionnel doit être pris en charge par le salarié, je préconise d'utiliser un système à carte de pressing prépayée. Ce dernier porte son vêtement dans un pressing qui le traite suivant les indications d'entretien, et l'entreprise pourra obtenir un justificatif de traitement. » Indépendants ou en réseau, les pressings représentent une solution flexible particulièrement adaptés aux uniformes et au personnel nomade. Ils ont un vrai savoir-faire et peuvent traiter des textiles délicats. Ils ont une grande amplitude horaire - avec une ouverture le samedi. Certains offrent des services de collecte ou de dépôt ou établissent des partenariats avec des conciergeries d'entreprise pour éviter au salarié de se déplacer.



Les loueurs de linge

Ce sont les grands professionnels du vêtement de travail. Ils peuvent apporter une prestation complète incluant la location du vêtement pour une très grande variété de métiers. Présents pour toute la France, ils apportent une vraie expertise et décharge l'entreprise de toute la gestion des vêtements de travail. En revanche, ils peuvent manquer de souplesse sur des métiers très spécifiques, des sites isolés avec peu de vêtements ou sur la fréquence de ramassage.

Les blanchisseries locales

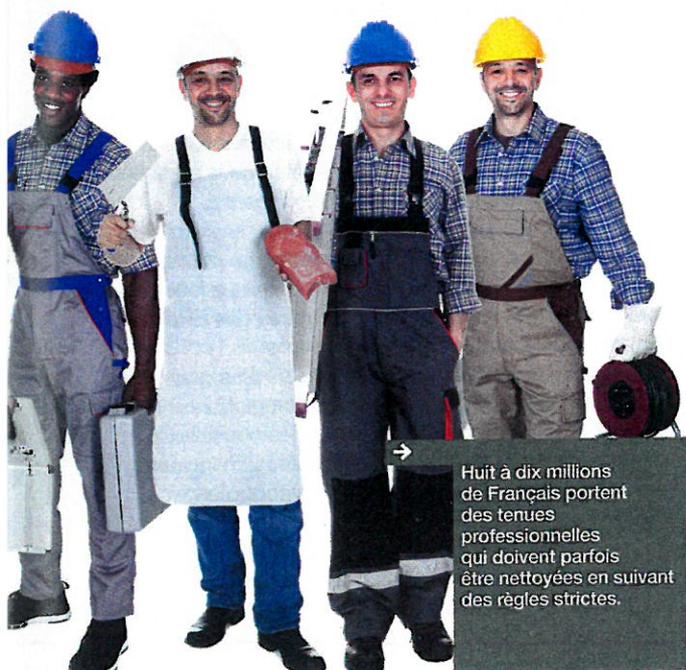
Nombreuses, elles peuvent apporter un véritable service de proximité. En revanche, il faut bien s'assurer que le vêtement de travail - notamment technique, fait bien partie de leurs prestations. Certaines spécialisées dans le traitement du workwear peuvent conseiller pour l'achat. Pour les trouver rien ne vaut le bouche-à-oreille!

Traiter en interne, bien cerner ses besoins

Pour des questions de coût et de rapidité de mise à disposition, certains établissements vont préférer traiter eux-mêmes. Une possibilité qui peut s'envisager à condition de posséder le matériel et le personnel formé. En hôtellerie, c'est une option souvent choisie pour les tenues du personnel, c'est plus rare en industrie. Toutefois, cela peut être rentable dans des unités avec des vêtements avec des exigences homogènes. Outre la capacité des laveuses et des séchoirs, il faut parfois investir dans du matériel complémentaire - séchoir spécifique pour les vêtements haute visibilité, mercerie spécialisée pour les vêtements antistatiques. ■

« 80 % des entreprises ne connaissent pas les normes qui s'appliquent à leurs vêtements et à leur entretien. »

Étude Ceist - Junior Essec, 2019



CE QUE DIT LA LOI

La loi oblige l'employeur à prendre en charge le nettoyage des tenues professionnelles lorsqu'il en impose le port à ses salariés. « Les équipements de protection individuelle et les vêtements de travail mentionnés à l'article R. 4321-4 sont fournis gratuitement par l'employeur qui assure leur bon fonctionnement et leur maintien dans un état hygiénique satisfaisant par les entretiens, réparations et remplacements nécessaires », comme le mentionne l'article R.4323-95 du Code du travail.

En cas de versement d'une prime de salissure « il appartient à l'entreprise de produire des factures nominatives et datées, susceptibles de rapporter la preuve de l'utilisation régulière des dites indemnités, par l'ensemble des salariés qui en bénéficient, aux fins de nettoyage correspondant à leur objet. » La législation précise dans l'article R4322-1 et 2 du Code du Travail qu'en matière d'EPI, l'employeur a l'obligation de « veiller à leur maintien en état de conformité et de remplacer tous les EPI détériorés. » Les équipements de protection individuelle (EPI) font également l'objet d'une obligation renforcée de traçabilité des nettoyages. En cas de contrôle, l'employeur doit fournir un registre tenu à jour faisant état du nombre de nettoyages effectué sur chaque vêtement (directive européenne CE/89/656 et arrêté du 22.10.09).

SODILEC

Automatisme et supervision de process de blanchisserie

Take it easy
get the **Soft** control

ZA Les Pointards - F18410 Brinon sur Sauldre
Tél 02 48 58 50 58 - Fax 02 48 58 56 28
Email sodilec@sodilec.com - www.sodilec.com